

UNIVERSITE PAUL SABATIER
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE – RANGUEIL
EXAMEN D'ENTREE EN 1ERE ANNEE D'ORTHOPHONIE
SESSION 2019

GROUPES D'EPREUVES	DATES	NATURE DES EPREUVES	HORAIRES (2)	LIEU DES EPREUVES	DATE DES RESULTATS
Epreuves d'admissibilité	VENDREDI 1 ^{er} MARS 2019	* Langage – Orthographe * Mathématiques/Logique - Culture	09 h 00 – 09 h 50 10 h 20 – 11 h 20	Hall 6 Du Parc des Expositions de Toulouse	JEUDI 11 AVRIL 2019
Epreuves d'admission	LUNDI 13 MAI 2019 du LUNDI 13 MAI au VENDREDI 17 MAI 2019	* Contraction de Textes * Dictée * Entretien : Orthophoniste/Psychologue(1)	9 h 30 – 10 h 30 11 h 00 - 12 h 00 DE 8 h À 19 h	Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil (1)	VENDREDI 14 JUIN 2019

(1) La date, la salle et l'horaire seront précisés sur la convocation.

(2) L'horaire des épreuves peut éventuellement être modifié en fonction d'évènements impondérables.

Il est demandé aux candidats d'être présents sur le lieu d'examen une heure avant le début des épreuves.

Toulouse, le 16 octobre 2018
Le Doyen

Elie SERRANO



UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9
Téléphone : 05 62 88 90 72
amedra18@adm.ups-tlse.fr

MODALITES DE L'EXAMEN D'AMMISSION

EN 1^{ère} ANNEE D'ETUDES PREPARATOIRES AU

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2019

- **VU** le Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **VU** l'Avis du conseil de Faculté en sa séance du 8 octobre 2018
- **VU** la décision de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 16 octobre 2018

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

1) DIPLOME EXIGE

- Baccalauréat de l'enseignement du second degré français
- Diplôme d'accès aux études universitaires
- Diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale
- Qualification ou expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions du code de l'Education

Si vous êtes élève de terminale, joindre un certificat de scolarité au dossier de candidature. Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à www.ciep.fr/enic-naric.fr (**délai de 4 mois**). En cas de réussite à l'examen, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription.

2) DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription se fait sur internet– site de la Faculté de Médecine-Rangueil – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>

Du 18 octobre 2018 au 16 novembre 2018

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission, les candidats doivent faire parvenir le dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site le **30 novembre 2018 dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL
Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique - ORTHOPHONIE
133 route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex 9

Avant d'adresser le dossier, vous devez SCRUPULEUSEMENT VERIFIER :

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ **Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée s'élève à : 80 euros.**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits à l'examen d'admission ne sera acceptée (maladie, grève, perturbations des transports, événements familiaux...)

3) AMENAGEMENT DES EXAMENS

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour handicap ou raison de santé, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au 30 novembre 2018.

Les demandes hors délai ne pourront pas être prises en compte sauf cas exceptionnels de dernière minute (accidents...).

Par mail : mission-handicap.contact@univ-tlse3.fr



Les candidats ayant une reconnaissance RQTH doivent adresser leur arrêté à la mission handicap par mail, à l'attention du Dr Cadieux.

4) CONVOCATION

La convocation à l'examen d'admission sera adressée aux candidats par courrier au moins 3 semaines avant la date de l'examen d'admission.

II - MODALITES DE L'EXAMEN

L'examen d'aptitude à l'entrée en 1^{ère} année d'orthophonie comprend des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Ces épreuves visent à apprécier la connaissance de la langue écrite, la culture générale et les capacités de compréhension, de logique et de raisonnement opératoire des candidats.

1°) NATURE DES EPREUVES : ces épreuves au nombre de quatre sont anonymes. L'interrogation s'effectue exclusivement sous la forme de questions à choix multiples (Q.C.M. Cf. le modèle ci-dessous).

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Notation	Durée
Orthographe Langage	40 QCM	/60	50 mn
Culture Mathématique et logique	40 QCM	/40	1h

Une note éliminatoire ≤ à 5 est appliquée sur l'épreuve d'orthographe/langage

EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE – SANS PATRON DE REPONSE

FACULTES DE MEDECINE DE TOULOUSE

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] []

Epreuve : _____

SIGNATURE : _____

N° de place

N° anonymat

Questionnaire sans patron de réponses : Les réponses justes sont marquées dans la grille supérieure, et les réponses fausses sont marquées dans la grille inférieure correspondant au numéro de la question.

IMPORTANT : Si vous désirez modifier votre 1^{ère} réponse ne raturez pas, indiquez seulement votre nouvelle réponse dans la grille portant le même numéro " en prime ". Dans ce cas seule cette 2^{ème} réponse sera prise en compte.

Exemple de marquage
Faire : Ne pas faire :

UTILISER, pour cocher, un stylo qui "ne bave pas".
ATTENTION : tout marquage anormal, ou toute tâche d'encre peuvent induire une anomalie de lecture irrécupérable.
NE PAS UTILISER d'encre rouge ou de crayon à papier.

Exemples

Sans patron de réponse

Votre 1^{ère} réponse

21 A B C D E

21' A B C D E

EPREUVE : _____

ABSENT

1 <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	21 <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	1' <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	21' <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E
2 <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	22 <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	2' <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	22' <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E

2°) MODALITES D'ADMISSIBILITE :

A l'issue de ces épreuves, les candidats seront classés par ordre de mérite et les **150 premiers** seront sélectionnés pour les épreuves d'admission.

Ex æquo : si, lors de l'établissement de la liste de classement, il apparaît que des candidats ont obtenu le même total, ils seront classés de la manière suivante :

- il sera tenu compte de la note obtenue à l'épreuve d'ORTHOGRAPHE/LANGAGE, et le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants ;
- dans le cas où ce moyen ne permettrait pas de départager les ex-æquo, il sera tenu compte de la note de CULTURE/MATHEMATIQUE ET LOGIQUE.
- Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.

LES EPREUVES D'ADMISSION

1°) NATURE DES EPREUVES : les épreuves d'admission comportent des épreuves écrites et anonymes, une épreuve orale, un examen d'acuité visuelle, un examen ORL.

Epreuves écrites	Notation	Durée
Contraction de texte	/20	1 h
Dictée	/30	1 h

L'épreuve orale comprend :

- **Un entretien** non public **avec deux orthophonistes et un psychologue** :

Cet entretien a pour objectif d'apprécier les aptitudes langagières, d'analyse, de synthèse, d'adaptabilité des candidats.

Il vise également à évaluer les capacités perceptives et les capacités motrices des organes bucco-phonateurs. Cet examen sera noté sur 20 et affecté d'un coefficient 4.

Sur demande du jury, un deuxième entretien oral sera organisé le même jour.

Par ailleurs,

- **Un examen d'acuité visuelle** avec et sans correction devra être subi chez un praticien du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien oral. Le Certificat déterminant l'acuité visuelle devra préciser le degré de vision de **près** et de **loin**.

- **Un examen médical O.R.L. complet avec examen laryngé et audiogramme** (datant de moins de trois mois) sera réalisé chez un praticien ORL du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien oral. Cependant, à l'issue de cet entretien, un examen par un ORL du CHU de Toulouse pourra être demandé par les examinateurs s'ils le jugent nécessaire.

2°) MODALITES D'ADMISSION :

• **Une note inférieure à la moyenne à l'entretien oral, ou une mention défavorable aux examens d'acuité visuelle et O.R.L. entraîne obligatoirement l'élimination du candidat et son non classement.**

• Le jury prononce l'admission au vu de l'ensemble des notes obtenues à l'écrit et à l'oral, affectées de leur coefficient, de l'avis favorable ou défavorable donné par le psychologue et sous réserve que l'examen médical O.R.L. obligatoire ne diagnostique pas de trouble de l'audition, de la voix, de la parole et que l'examen visuel ne décèle pas d'anomalie incompatible avec la profession.

• Ex aequo : si lors de l'établissement de la liste de classement il apparaît que des candidats ont obtenu la même note, ils seront classés de la manière suivante :

Il sera tenu compte :

1-, de la note obtenue à **la dictée de texte**; le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.

2 – puis de la note obtenue à **l'épreuve de contraction de texte**. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.

3- puis de la note obtenue à **l'entretien** avec les orthophonistes; le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants

4 - Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.

Le jury arrête la liste des candidats admis, dans la limite du nombre fixé chaque année par arrêté ministériel. A titre d'information, l'arrêté ministériel de 2017 fixait à **38** le nombre d'étudiants à admettre . Le jury établit une liste complémentaire pour pallier les démissions des candidats de la liste principale.

La réussite à l'examen d'admission permet l'inscription uniquement pour l'année universitaire 2019 - 2020

III - DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le :

1er mars 2019

Une convocation sera adressée à tous les candidats

Les épreuves d'admission auront lieu du :

13 au 17 mai 2019

Une convocation sera adressée aux candidats admissibles

IV - RESULTATS DES EPREUVES:

Ils seront connus à l'issue de la délibération du jury.

La liste des candidats admis sera affichée à la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil.

Résultats d'admissibilité : le 11 avril 2019

Résultats d'admission : le 14 juin 2019

Les résultats seront publiés sur le site internet de la faculté de médecine Toulouse Rangueil :
<http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>

Un relevé de notes obtenues aux différentes épreuves sera envoyé à chaque candidat mi juillet.

Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des candidats admis.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

V - VALIDITE DE L'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE D'ORTHOPHONIE

La validité de l'inscription en première année d'orthophonie est subordonnée au dépôt à la faculté de Médecine TOULOUSE-Rangueil au plus tard le jour de la rentrée,

- d'un certificat médical de moins de 3 mois établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente aucune contre-indication médicale physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste
- **d'un certificat médical de moins de 3 mois** attestant que le stagiaire est à jour des vaccinations obligatoires (Diptérie Tétanos Poliomyélite et BCG).
- d'une attestation de succès au baccalauréat pour les candidats des classes de terminale.

VI - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES

Les études durent 5 ans.

COUT DES ETUDES : A titre indicatif, les frais d'inscription pour 2016-2017 s'élevaient à :

- Droits de scolarité	545.00€
- CVEC – contribution vie étudiante et campus	90.00€

Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront souscrire obligatoirement lors de leur inscription une assurance civile volontaire pour les stages en cours de scolarité.

Les étudiants doivent avoir pris leur inscription pour l'année universitaire en cours **au plus tard le jour de la rentrée.**

Toulouse, le 16 octobre 2018

Le Président de l'Université
Jean Pierre VINEL